

*Questions orales***LA CONDITION FÉMININE****L'AMÉLIORATION—LES MESURES DU GOUVERNEMENT**

**M. Andrew Witer (Parkdale-High Park):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État qui est responsable de la condition féminine. Cette fin de semaine, le Comité national d'action sur le statut de la femme, qui représente 360 groupes de tout le Canada, s'est réuni à Ottawa pour parler de l'intégration économique des femmes dans la société canadienne. La création d'emploi, la sécurité d'emploi, la formation et l'action positive ont été les principaux sujets d'intérêt.

Étant donné que ces sujets qui touchent les femmes ont été négligés par le gouvernement précédent, le ministre pourrait-il nous dire quelles mesures le gouvernement a prises pour améliorer la condition féminine au Canada?

**L'hon. Walter McLean (secrétaire d'État du Canada):** Monsieur le Président, peu après avoir pris le pouvoir, le gouvernement a pu rencontrer la présidente du Comité national d'action sur le statut de la femme et son exécutif. Dans les instances que l'on m'a présentées, on insistait sur l'intégration des questions féminines. Le député se souviendra que, à la Conférence des premiers ministres de Regina, les questions féminines faisaient partie intégrante des discussions. De plus, il y avait des représentantes des femmes au Sommet économique. Le député saura également, puisque le premier ministre l'a mentionné, qu'un certain nombre de nominations importantes ont été effectuées, par ce gouvernement, aux échelons les plus élevés de l'administration publique.

● (1450)

J'ajouterai encore, monsieur le Président, que les leaders à la Chambre des différents partis discutent actuellement de la création d'un comité parlementaire mixte sur la condition féminine.

\* \* \*

[Français]

**LES DROITS DE LA PERSONNE****LES ÉPOUSES DES MEMBRES DES FORCES ARMÉES À L'ÉTRANGER—LA POSITION DU GOUVERNEMENT**

**Mme Lucie Pépin (Outremont):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Le 17 avril dernier, l'article 15 de la Charte canadienne des droits et libertés entrain en vigueur assurant ainsi à tous et à toutes l'égalité. Toutes, sauf les épouses des membres des Forces armées à l'étranger. Ces dernières sont considérées dépendantes au même titre que les enfants et elles sont appelées des «D.W.» «dependent wife». Ce terme les suit partout et lorsqu'elles doivent être hospitalisées, pour s'identifier, elles doivent utiliser la carte d'assurance sociale de leur mari puisque la leur est inexistante. Elles sont des «D.W.». Le ministre a-t-il l'intention de donner des directives pour remédier à cette situation?

[Traduction]

**L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale):** Monsieur le Président, le sous-comité chargé d'examiner les problèmes d'égalité soulevés par les dispositions de la charte étudie la question en ce moment. Mais peut-être pourrais-je faire une brève observation à portée générale, pour répondre à la députée, et lui dire que nous nous employons très activement à corriger bon nombre de ces affreuses situations dont nous avons hérité du parti libéral et qu'il n'a pas réglées du temps où il gouvernait le pays.

[Français]

**ON DEMANDE LA DISPARITION DE L'EXPRESSION «DEPENDENT WIFE» DE L'ADMINISTRATION DES FORCES ARMÉES**

**Mme Lucie Pépin (Outremont):** Monsieur le Président, peut-être que le ministre de la Défense nationale pourrait alors suggérer aux membres des Forces armées de comparaître devant le comité des droits à l'égalité parce qu'ils n'ont pas encore accepté de le faire.

Et également, puisque l'honorable député est au courant de la situation des épouses des membres des Forces armées, peut-il, actuellement, se commettre devant la Chambre pour que ce terme «D.W.» soit retiré du langage des forces militaires?

[Traduction]

**L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale):** Monsieur le Président, assurément, comme je viens de le dire il y a quelques instants, nous devons ce vocabulaire au parti dont la députée était membre lorsqu'il était au pouvoir. Le sous-comité s'emploie avec beaucoup de dynamisme à régler cette question et d'autres en matière des droits à l'égalité.

Je voudrais dissiper une erreur d'interprétation que la députée a pu involontairement communiquer à ses collègues. Ni les fonctionnaires du ministère de la Défense ni moi-même n'avons refusé de comparaître devant le sous-comité ou le comité principal qu'on a chargés d'étudier ces questions et l'on prendra des dispositions pour examiner à fond les problèmes en matière d'égalité de façon à satisfaire l'ensemble des députés.

\* \* \*

**L'INDUSTRIE****LA PRISE DE CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ MITEL**

**M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale. La société British Telecom est un monopole d'État réglementé qui relève du cabinet britannique aux termes de la loi anglaise. Le gouvernement britannique s'est déjà servi de ses pouvoirs pour bloquer une entreprise en coparticipation entre British Telecom et IBM. Le gouvernement trouve-t-il raisonnable de laisser une société d'État étrangère s'emparer d'une entreprise privée canadienne aussi importante, aussi dynamique et aussi innovatrice que Mitel?